

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le prolongement de l'annonce par Kaufman & Broad SA de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions¹ dans les conditions prévues par la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2022, Kaufman & Broad SA a renouvelé en date du 22 juillet 2022, pour une durée de 12 mois, le mandat irrévocable confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante portant sur le rachat de ses propres actions dans la limite d'un nombre maximum d'actions représentant 6,60% du capital social de Kaufman & Broad SA, en fonction des conditions de marché.

Le descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2022 a été diffusé le 6 mai 2022 et est disponible sur le site internet de la Société (www.kaufmanbroad.fr).

Contacts

Ce communiqué est disponible sur le site www.kaufmanbroad.fr

Contacts

Directeur Général Finances

Bruno Coche
01 41 43 44 73

infos-invest@ketb.com

Relations Presse

Primatice : Thomas De Climens
06 78 12 97 95

thomasdeclimens@primatice.com

Primatice : Armand Rigaudy
07 88 96 41 84

armandrigaudy@primatice.com

Kaufman & Broad : Emmeline Cacitti

06 72 42 66 24

ecacitti@ketb.com

À propos de Kaufman & Broad - Depuis plus de 50 ans, Kaufman & Broad conçoit, développe, fait construire et commercialise des maisons individuelles en village, des appartements et des bureaux pour compte de tiers. Kaufman & Broad est l'un des premiers Développeurs-Constructeurs français par la combinaison de sa taille, de sa rentabilité et de la puissance de sa marque.

Le Document d'Enregistrement Universel de Kaufman & Broad a été déposé le 31 mars 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro D.22023. Il est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Kaufman & Broad (www.kaufmanbroad.fr). Il contient une description détaillée de l'activité, des résultats et des perspectives de Kaufman & Broad ainsi que des facteurs de risques associés. Kaufman & Broad attire notamment l'attention sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe Kaufman & Broad, ainsi que sur le prix de marché des actions Kaufman & Broad.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.

¹ Voir Communiqué de presse Kaufman & Broad du 6 mai 2022.